

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE DU 14 MARS 2024

\*\*\*\*\*

**Le Maire de la Commune de Dury (Somme) :**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1, L 2213-2 et L 2215-1, concernant les pouvoirs de police du Maire ;**

**Considérant la nécessité d'abattage et d'élagage de certains arbres ;**

**Considérant les travaux à engager pour organiser le patrimoine végétal ;**

**Considérant les risques encourus par les usagers circulant dans le Parc du Petit Château ;**

### **ARRETE**

**Article 1 – Le Parc du Petit Château, sera interdit en totalité au public, durant les travaux d'abattage et d'élagage, à compter du jeudi 14 mars et pour la durée des travaux.**

**Article 2 – La Maire de la commune, le Directeur Départemental des Polices Urbaines, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.**

Pour le Maire,  
L'adjointe déléguée,



Annie FARGE.